

Information conseil en VAE : une pratique d'orientation professionnelle

Par Isabelle Bouy

Cet article met l'accent sur la phase d'information et de conseil en amont de la démarche, en présentant quelques aspects spécifiques du service rendu en Île-de-France par les antennes d'information conseil en VAE. Élargissant la perspective, il montre comment, "sous couvert" de la VAE, les enjeux réels du service relèvent du champ de l'orientation professionnelle dans une acception plus globale.

Le rapport d'Éric Besson de septembre 2008 sur l'évaluation du dispositif de la VAE insiste sur la nécessité, pour en développer l'usage, d'un accompagnement continu aux différentes étapes de la procédure.

Au-delà de la VAE, l'objet du conseil est l'accès à la certification, et de ce point de vue, le conseiller a pour tâche de guider la personne dans la construction du parcours à effectuer pour y parvenir. Dans cette perspective, la VAE est clairement située à sa place de moyen en vue de la fin que constitue l'obtention de la certification.

Mais derrière cette fin s'en révèle une autre, puisqu'il est question de rapprocher projet de validation et projet professionnel, pour confirmer la pertinence de l'un au regard de l'autre, ou encore pour intégrer la validation au parcours d'évolution professionnelle. On a ainsi affaire à une sorte de processus d'emboîtement, dans lequel un moyen servirait une fin, laquelle deviendrait à son tour un moyen au service d'une autre fin. Faire la part entre les objectifs et les moyens, c'est s'interroger sur le sens de l'action avant de s'y engager. C'est aborder de

manière stratégique la problématique d'orientation professionnelle qui se profile inmanquablement derrière toute demande de VAE.

De l'information et du conseil

L'information et le conseil : deux notions à la fois distinctes et conjuguées pour définir la mission du professionnel. Ces deux fonctions sont-elles dissociables, correspondent-elles à deux activités séparées, à deux temps identifiables de l'intervention, ou sont-elles au contraire interdépendantes ? Pourquoi avoir désigné le service sous cette appellation, comme si c'était précisément l'association de ces deux termes qui fondait sa spécificité ?

Évoquer l'information d'un côté, et le conseil de l'autre, c'est souligner d'une part l'enjeu de la fonction d'information, et indiquer d'autre part que le service ne s'y réduit pas.

Toute démarche d'orientation s'appuie sur des activités de recherche et de traitement d'informations. Une bonne information est censée rendre la personne plus libre et capable de prendre des décisions plus motivées.

Les consultants des antennes se présentent rarement vierges de toute information sur la VAE. La plupart d'entre eux déclarent avoir fait eux-mêmes une première exploration, le plus souvent sur internet, et se sentir perdus face au trop plein d'éléments recueillis. Leur préoccupation dominante est de trouver "le" diplôme accessible et adapté à leur projet.

Ils se heurtent à cet égard à un problème de méthode engendré avant tout par une méconnaissance d'ensemble du dispositif, de ses fondements et de son fonctionnement. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir compris le principe de la VAE tel que le définit le texte de loi pour être capable de se lancer dans l'aventure. Assimiler le processus implique, par exemple, d'avoir conscience du lien entre la VAE et le système de certification, et, par conséquent, avec le système de formation. Les personnes imaginent fréquemment le dispositif comme une procédure à part, gérée de manière spécifique au sein d'une entité dédiée. Il est nécessaire de saisir l'articulation entre formation, validation et certification pour pouvoir en assimiler la logique.

L'information est donc essentielle, car, au-delà du surcroît d'autonomie qu'elle procure et



Isabelle Bouy est conseillère sur l'antenne d'information conseil en VAE de Paris 1^{re}, portée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

de façon plus fondamentale, elle fournit des **clés d'accès**. Elle est l'une des conditions de base pour que le processus même puisse s'enclencher.

La difficulté est de moins en moins de savoir où trouver l'information. Les lieux sont souvent connus, et l'utilisation d'internet s'est largement répandue¹. Le problème crucial est celui de son **trai-**

tement, la question capitale celle de son **appropriation**.

Michel Huteau note à ce propos que si une recherche d'information s'avère indispensable dans le cadre d'une démarche d'orientation, cette dernière ne peut s'y résumer : *“Au-delà d'une base d'information minimale, l'individu doit se poser des questions afin de trouver dans la masse d'informa-*

*tions disponibles les éléments qui lui permettront de progresser dans la résolution de son problème, sinon il risque fort d'être noyé.”*²

Le professionnel intervient utilement pour **aider la personne à repérer** dans ce qu'elle a trouvé des données signifiantes pour elle, et à éliminer ce qui ne la concerne pas. Il lui apporte également des **compléments d'information** sélectionnés pour leur pertinence au regard du problème posé (par exemple, trouver des certifications susceptibles de convenir à un objectif de validation donné). Il lui ouvre des pistes et lui donne des **éléments de méthode** pour lui permettre de poursuivre elle-même sa recherche. Il l'aide enfin à analyser et **exploiter l'information** recueillie en fournissant le cadre de référence et les clés de lecture nécessaires³.

Patrick Mayen évoque ce double objet, en termes de contenu et de méthode, visé par la fonction d'information, quand il note que ce qui est recherché, *“c'est que la personne intériorise les informations, mais aussi les manières de s'en servir, les manières de raisonner la recherche d'informations, les mises en relation, les prises de décisions, faute de quoi le conseil s'assimile au modèle dire ce qu'il faut faire”*⁴.

Avec ce mode d'intervention personnalisé, visant la mise à disposition de l'information au plus près des besoins du consultant, le professionnel ne peut pas être qualifié de simple informateur. Dans la manière même dont il assume la part de son rôle consacré au développement du niveau d'information de la personne, il est un **authentique praticien du conseil**, au sens où il lui permet *“d'établir une certaine relation avec elle-même”*⁵. Il y a conseil à partir du moment où l'information donne l'occasion à l'intéressé d'une confrontation qui l'amène d'abord à se poser des questions sur sa démarche, puis à se saisir

Contexte et enjeux

L'institution du service d'information conseil en VAE s'inscrit dans le prolongement direct de la loi de modernisation sociale¹. Son enjeu est de permettre l'exercice du droit à la VAE, d'en favoriser l'accès au plus grand nombre et, notamment, aux publics les moins qualifiés. Sa finalité est d'apporter à la personne, en amont des procédures de validation, une information et un conseil sur les certifications les plus adaptées à son projet de qualification et sur les voies d'obtention possibles pour elle, compte tenu de sa situation.

Cette information et ce conseil sont délivrés dans le cadre d'un **service public de proximité, personnalisé et encadré** par un principe de neutralité et de confidentialité². Ce service est distinct de l'accompagnement réalisé, notamment, par les organismes valideurs dès le moment où la procédure s'engage. Il implique de la part des Points relais conseil (PRC) qui l'assurent un fonctionnement en réseau autour de l'instance ressource que constitue la **cellule régionale interservices (Cris)**.

En Île-de-France, la mission des PRC – **“pôles régionaux d'information conseil en VAE”** – en liaison avec la Cris, est déclinée selon trois axes : accompagner, informer, conseiller.

- L'**accompagnement** en amont de la procédure de validation concerne la personne dans la construction de son **parcours individualisé**.

- L'**information** sur les dispositifs de validation des acquis a pour but l'**appropriation** par la personne de la démarche de validation en vue de son **intégration** dans son parcours de qualification et d'évolution professionnelle.

- Le **conseil** vise quatre objectifs : la confirmation de la **pertinence** de l'objectif de validation au regard du projet professionnel et du parcours ; le **repérage** de la ou des certifications les plus adaptées ; l'**élaboration d'une stratégie d'accès** à la certification ; l'**orientation** vers les services valideurs qui prendront le relais pour assurer l'accompagnement dans la procédure de validation proprement dite.

On voit là toute l'attention portée à la personnalisation du service : il s'agit pour le professionnel de se situer au plus près des besoins de la personne, sans se substituer à elle, mais en lui fournissant l'information nécessaire à l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de son projet de VAE et à son engagement concret dans la démarche.

1. La VAE a été instituée par la loi du 17 janvier 2002 et le service d'information conseil créé suivant les directives de la circulaire DGEFP du 23 avril 2002.

2. Piloté à l'origine conjointement par l'État et la Région, le dispositif a été organisé différemment selon les territoires. En Île-de-France, le service, opérationnel depuis 2003, s'appuie sur les moyens mis à disposition par des organismes supports conventionnés (publics, parapublics ou associatifs, tous pourvus d'une activité dans le domaine de la formation ou de l'orientation professionnelle). Depuis 2006, son financement est assuré par la Région seule.



1

Il faudrait sans doute nuancer ce propos, car il reste assurément de fortes inégalités en la matière.

2

Huteau M. (2007) *Orientation et insertion professionnelle, 75 concepts-clés*, Dunod, p. 253.

3

En définissant le contexte général au regard duquel prendra sens ce qui est particulier : s'agissant du *RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)*, par exemple, qui peut être utilisé par tout un chacun, on s'attachera ainsi à en présenter l'origine, le principe de sa construction et la fonction, et pas seulement le mode d'emploi.

4

Mayen P. (2006) *Pratiques d'information conseil en VAE*, Éditions Raison et passions, p. 126. Ouvrage de synthèse élaboré à partir d'une analyse de pratique réalisée par les conseillers des PRC de Bourgogne.

5

Guichard J. (2007) *Orientation et insertion professionnelle, 75 concepts clés*, Dunod, p. 95.

d'éléments de connaissance pour orienter et fonder sa décision. Le conseil, à cet égard, consiste à stimuler le processus par lequel l'information va prendre sens.

La fonction d'une information sensée est de procurer les moyens d'agir. Pour cela il faut que le sujet **se l'approprie**, c'est-à-dire qu'il la constitue en ressource pour penser, raisonner, formuler des intentions puis définir des pistes concrètes. Le conseiller favorise cette appropriation dans une position de **"médiateur"** entre l'information d'une part, et le système de représentation de la personne d'autre part. Ce faisant, l'objectif est de permettre à l'intéressé de parvenir à une solution qui lui conviendra d'autant mieux qu'il l'aura construite lui-même.

L'analyse de ma propre pratique⁶ me conduit à constater qu'il n'y a pas un temps réservé à l'information, et un autre au conseil, mais que **les deux activités sont imbriquées** au point de n'en faire qu'une. La fonction d'information est en réalité au service de la fonction de conseil. On peut également dire que l'information, entendue cette fois au sens de "contenu" est un élément d'élaboration essentiel de la solution qui émergera du conseil.

L'information est donc intégrée au processus de conseil, à entendre au sens d'une aide à la réflexion en vue de la prise de décision. Selon cette conception, l'information vaut

pour autant qu'elle permette à la personne de juger si le dispositif de la VAE est fait pour elle, dans le contexte qui est le sien actuellement. Car c'est ce que vise in fine la démarche d'appropriation.

André Chauvet souligne le caractère déterminant de **"l'interaction qu'il sera possible de mettre en œuvre avec une personne pour qu'elle puisse décider en connaissance de cause"**. C'est dire l'importance de la capacité du conseiller à aider le consultant à traduire l'information générale en **"information singulière"** pertinente au regard de sa propre situation. *"Cela suppose un vrai travail dans lequel la prise en compte de la situation de la personne, le travail sur les coûts et les gains, soient réellement effectués avec elle."*

Si l'intervention du conseiller est indispensable pour donner la possibilité au consultant d'accéder à l'information utile, c'est aussi parce qu'il détient, par sa proximité d'avec le dispositif, l'information décisive, qui est le plus souvent informelle, implicite, "cachée". En découle pour le professionnel l'importance du **travail en réseau** et de la mutualisation des ressources⁷. Nous reviendrons sur ce point.

Cette manière de gérer avec le consultant le travail de l'information et avec l'information définit une forme d'intervention que l'on peut qualifier de "conseil stratégique".

Une conception stratégique et systémique du conseil en orientation professionnelle

Le conseil en VAE tel qu'il a été mis en place avec le service d'information conseil marque une évolution par rapport à la conception traditionnelle du conseil professionnel. Comme l'ont montré Sylvie Boursier et André Chauvet, cette approche ouvre opportunément des **perspectives**

nouvelles pour l'orientation des adultes⁸.

Traditionnellement, le conseil professionnel est organisé selon une logique diagnostic-prescription, débouchant sur l'"orientation" des demandeurs vers des **prestations standardisées et segmentées** par types de public. Les

Le conseil en VAE tel qu'il a été mis en place marque une évolution par rapport à la conception traditionnelle du conseil professionnel

6
Notamment celle à laquelle ma propre VAE m'a donné l'opportunité de me livrer.

7
Le conseiller "ne peut pas rendre un service de qualité s'il n'est pas en réseau avec les détenteurs de l'information". Voir la communication d'André Chauvet sur le thème "VAE : quels impacts sur les pratiques d'orientation professionnelle", lors du colloque "VAE et parcours" du 6 décembre 2005, organisé par le Centre de ressources VAE de Haute-Normandie, à Rouen.

8
Boursier S. et Chauvet A. (2005). "Le conseil en VAE, une opportunité de renouvellement du conseil professionnel ?" *Actualité de la formation permanente* n° 198.

actions concernées sont essentiellement des **"mesures sociales de nature réparatrice destinées à des publics ciblés"**. Elles visent des résultats en termes de retour à l'emploi rapide ou d'entrée en formation plus qu'elles ne sont pensées en fonction des attentes des bénéficiaires.

Cette approche du conseil est éloignée de l'esprit de la formation – ou de l'orientation – tout au long de la vie. D'abord, parce qu'elle est limitée au traitement correctif à court terme. Ensuite, parce qu'elle ne met pas véritablement la personne au cœur du dispositif : la logique prescriptive du "conseil expert" qui "sait" ce qui est bon pour l'intéressé et à sa place s'oppose en effet à une conception de l'orientation prônant le sujet **acteur du projet** qui le concerne.

Quel changement apporte le conseil en VAE par rapport à cette approche traditionnelle ? Plusieurs différences peuvent être observées :

- le service est mis à disposition **"en dehors de toute prescription institutionnelle"** ; la consultation n'est pas obligatoire, mais accessible à toute personne qui le souhaite et en fait la demande de sa propre initiative ; le conseil professionnel traditionnel, en revanche, est un passage obligé pour le bénéficiaire, prévu dans le cadre du "traitement" de sa situation ;

- le conseil en VAE **"s'inscrit dans une logique de réussite"** ; le public concerné n'est pas de façon spécifique un public en difficulté et la VAE n'est pas en soi une mesure de traitement du chômage ; si la détention d'un diplôme peut, dans certains cas, favoriser le retour à l'emploi, l'engagement dans une démarche de validation des acquis de l'expérience s'intègre nécessairement dans une perspective développementale qui dépasse la résolution du problème conjoncturel ;

• la posture du “conseiller expert” est délibérément abandonnée au profit de celle d’un conseiller “*co-constructeur*” ; la relation de conseil est une relation entre deux partenaires œuvrant et délibérant en vue d’une recherche de solutions en commun.

La finalité essentielle du conseil en VAE (permettre à la personne d’identifier des scénarios possibles pour elle, dans sa situation, concernant son parcours d’accès à la certification) correspond précisément à l’objectif du conseil professionnel “*entendu comme une aide à l’élaboration de scénarios d’actions envisageables à un moment de l’histoire professionnelle d’une personne, dans un espace et un temps donnés*”.

Ainsi positionné, le conseil professionnel relève du **conseil stratégique**, dans la mesure où il propose une démarche de résolution de problème, fondée, à partir d’une analyse de situation, sur l’examen d’alternatives à la lumière de critères décisifs qui auront été identifiés et classés.

L’approche stratégique consiste à envisager la question du choix à partir d’une évaluation de différents possibles en termes d’avantages et d’inconvénients, de gains et de coûts, de bénéfices et de risques. Elle s’actualise par l’élaboration de scénarios alternatifs. Il s’agira par exemple, classiquement, de comparer les deux voies d’accès à la certification que constituent la VAE, d’une part, et la formation sanctionnée par les épreuves d’examen traditionnelles, d’autre part. Les critères d’évaluation sont propres à la personne, liés à sa situation, et le conseiller aura pour tâche de favoriser leur mise au jour et leur hiérarchisation. C’est en procédant ainsi qu’il l’aidera à prendre une décision consciente, “en connaissance de cause”.

Un autre aspect caractérisant cette approche du conseil réside

dans une conception de l’orientation de type systémique, privilégiant les **misés en relation**. On a évoqué précédemment le caractère décisif de l’apport du conseiller en matière d’information cachée. Or, la transmission de cette information implique de la part du professionnel qu’il sache établir des liens avec ceux qui la détiennent. La “légitimité des conseillers VAE” dépend de la qualité de leurs contacts locaux avec les certificateurs. Pour être efficaces, le conseil en VAE et, par extension, le conseil en orientation, doivent s’inscrire dans une **logique de fonctionnement en réseau**.

Concevoir l’orientation dans une perspective systémique est à l’opposé de la représentation selon laquelle la solution émergerait nécessairement à l’issue de la rencontre avec “le” spécialiste. Vincent Merle, dès les années 1990, déclarait que “*l’aide en matière d’orientation professionnelle est de plus en plus une responsabilité partagée, et non l’affaire des seuls spécialistes de l’orientation.*”⁹ L’orientation devient un “**processus continu**” où le conseiller joue essentiellement un rôle éducatif visant à développer chez la personne “*la capacité de s’orienter soi-même et de piloter son parcours professionnel en tirant parti des situations concrètes rencontrées dans la vie personnelle et professionnelle*”, sachant que “*les moments décisifs de l’orientation ne sont pas nécessairement ceux où s’effectue la rencontre avec un spécialiste de l’orientation*”.

Sylvie Boursier abonde en ce sens lorsqu’elle observe que les choix professionnels, dans la réalité, s’effectuent le plus souvent en fonction d’**opportunités saisies**, c’est-à-dire à la faveur de rencontres qui prennent sens¹⁰. Instaurer du lien, **mettre en relation**, telles pourraient être les fonctions du conseil en orientation : il



9

Merle V. (1991). “Les paradoxes de l’orientation professionnelle ou l’art de naviguer sans carte et sans balise”. *Éducation permanente* n° 109.

10

Boursier S. (2001). “Pour une conception expérientielle et opportuniste du conseil en orientation”. *OSP* n° 30. Actes du colloque international “Éduquer en orientation, enjeux et perspectives”.

11

Boursier S. et Chauvet A. (2005). “Le conseil en VAE, une opportunité de renouvellement du conseil professionnel ?” *Actualité de la formation permanente* n° 198.

12

L’ADVP (“activation du développement vocationnel et personnel”), par exemple, propose à cet égard une démarche en quatre étapes : l’exploration (recherche d’informations et inventaire des possibles) ; la cristallisation (structuration des informations) ; la spécification (élaboration de critères de choix et ordonnancement des possibles au regard) ; la réalisation (mise en œuvre du choix). Voir Guichard J. et Huteau M. (2006) *Psychologie de l’orientation*, p. 301.

13

Mayen P. (2006). *Pratiques d’information conseil en VAE*, Éditions Raison et passions, p. 125.

s’agirait ainsi non seulement de faire en sorte que la personne se relie davantage à elle-même, mais encore de stimuler son envie de développer des contacts et lui donner la possibilité de créer des liens avec son environnement en bénéficiant des ressources d’un réseau.

Le “conseil systémique” ainsi conçu part du constat réaliste que “*les professionnels ne sont pas propriétaires des problématiques des personnes, [mais] interviennent avec d’autres sur un processus amorcé bien en amont et qui se poursuivra sans eux*”. C’est une invitation “à abandonner la maîtrise pour privilégier le mouvement”.¹¹

Vers la constitution d’un service d’orientation professionnelle d’un nouveau type ?

On ne s’informe jamais de façon définitive, en une fois. Dans tout processus d’orientation, il est nécessaire de ménager des **étapes** pour permettre à la réflexion de se développer et à la décision de mûrir progressivement¹².

Le **processus d’appropriation** de l’information demande du temps. Une information nouvelle peut en effet bousculer les représentations, ouvrir le champ des possibles ou remettre en question une stratégie initiale et, généralement, amener des questions qui appelleront de nouvelles demandes d’information.¹³

C’est pourquoi il peut être intéressant de concevoir, avant la phase d’information-conseil personnalisée, un **temps d’information générale** qui ne la remplacera pas, mais permettra d’amorcer la démarche.

En Île-de-France, la Région a prévu de faire évoluer le service d'information-conseil en VAE en ce sens, en le positionnant clairement dans sa spécificité parmi les organisations relevant de l'AIO¹⁴. Les conseillers des antennes assurent ainsi depuis septembre 2008 une **nouvelle mission** de formation systématique de l'ensemble des intervenants de ces structures susceptibles de délivrer un premier niveau d'information sur la VAE. Il s'agit de procurer à ces généralistes de l'orientation des connaissances sur le sujet qui les avertiront face à deux écueils : priver d'emblée de la VAE des bénéficiaires potentiels, ou la préconiser quand les prérequis font manifestement défaut.

L'idée est aussi, sur le fond, de rendre ces **généralistes capables de préparer le travail des spécialistes** intervenant après eux : en diffusant auprès de leurs publics une information de base suffisante sur les aspects réglementaires, les principes et les modalités de mise en œuvre du dispositif, ils permettront en effet aux conseillers des antennes auxquels ils les adresseront de se centrer pleinement sur leur mission de conseil, impliquant, comme nous l'avons constaté, un nouvel apport d'information, plus individualisée, que l'on pourrait qualifier de "deuxième niveau".

L'instauration de cette organisation, avec l'articulation qu'elle prévoit entre deux niveaux d'information et de conseil, s'inscrit bien dans la logique de l'approche "systémique" évoquée ci-dessus. On comprend en effet que l'intention sous-jacente est de favoriser le développement de **relations en réseau** entre les différents acteurs au bénéfice des usagers. On pourrait imaginer que le modèle qui s'amorce ainsi en amont de la procédure de la VAE puisse être étendu vers l'aval, en direction des services d'accueil, d'information et de conseil propres aux organismes "valideurs".

Est ainsi en train de se créer, autour de la VAE (ou grâce à elle) une **chaîne de services** en réseau qui répond à la conception stratégique et systémique du conseil en orientation professionnelle. Et il se pourrait qu'on assiste avec cette mise en place à l'inauguration d'un "service d'orientation professionnelle d'un nouveau type", dont le service d'information-conseil en VAE serait une préfiguration¹⁵.

Il n'est pas fortuit que la VAE soit à l'origine de cette évolution. Car le dispositif, avec les possibilités nouvelles qu'il introduit, **modifie profondément les stratégies d'orientation**. La VAE donne en effet un statut nouveau la certification qui ne peut pas ne pas influencer sur la gestion tant individuelle que collective des problématiques d'évolution ou de mobilité professionnelle.

Cela revient à dire que les questions concernant la VAE ne peuvent être traitées isolément des questions relatives à l'orientation professionnelle et à la gestion des parcours. La teneur des "demandes de VAE" exprimées en entretien d'information-conseil traduit toujours, de façon sous-jacente et à des degrés divers, un **questionnement bien plus vaste des personnes** au sujet de leur devenir professionnel. En amont même de la nécessité de relier la demande de validation au projet et à l'usage qui en est escompté pour en évaluer la pertinence, c'est la question de l'orientation qui constitue l'objet même du conseil. La VAE, avec l'attrait qu'elle exerce et la curiosité qu'elle suscite, est susceptible de jouer à cet égard un **rôle de révélateur et de déclencheur**. Ceci n'est pas le moindre de ses mérites.

Il se pourrait qu'on assiste à l'inauguration d'un "service d'orientation professionnelle d'un nouveau type", dont le service d'information-conseil en VAE serait une préfiguration



14

Accueil, information, orientation.

15

Boursier S. et Chauvet A. (2005). "Le conseil en VAE, une opportunité de renouvellement du conseil professionnel ?" *Actualité de la formation permanente* n° 198.

Bibliographie

Boursier S. (2001). "Pour une conception expérientielle et opportuniste du conseil en orientation". *OSP* n° 30. Actes du colloque international "Éduquer en orientation, enjeux et perspectives".

Boursier S. et Chauvet A. (2005). "Le conseil en VAE, une opportunité de renouvellement du conseil professionnel ?" *Actualité de la formation permanente* n° 198.

Chauvet A. (2003). "Un dispositif d'information conseil en VAE : enjeux et problématiques". Regroupement des points relais conseil en VAE : bilans, réflexions, perspectives. *Compte rendu de la journée du 18 novembre 2003. Région Centre.*

Chauvet A. (2005). "VAE : quels impacts sur les pratiques d'orientation professionnelle ?" Actes du colloque du 6 décembre 2005. Centre de ressources VAE de Haute-Normandie. Rouen.

Guichard J. et Huteau M. (2006). *Psychologie de l'orientation*. Paris : Dunod.

Guichard J. et Huteau M. (2007). *Orientation et insertion professionnelle : 75 concepts-clés*. Paris : Dunod.

Mayen P. et Perrier D. (coord.) (2006). *Pratiques d'information-conseil en VAE*. Paris : Éditions Raison et passions.

Merle V. (1991). "Les paradoxes de l'orientation professionnelle ou l'art de naviguer sans carte et sans balise". *Éducation permanente* n°109.

Isabelle Bouy